

LES LOIS PILIERS DU CPAS : MISE A JOUR DES CONNAISSANCES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Pôle d'activité

CPAS ET AIDE AUX PERSONNES

Formule

Présentiel

Prix/participant

170,00 €

Nombre max. de participants/session

20

Prix/session réservée

2.850,00 €

Prix/session sur-mesure

Contactez-nous

Durée de la formation

3 journées (8h30-16h30)

Personne de contact

Ouidad MOUJAHID Gestionnaire de dossiers clients

omoujahid@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

L'objectif de cette formation est de donner aux collaborateurs ayant récemment intégré un CPAS une bonne base dans les différentes matières relatives aux lois piliers et de permettre, aux collaborateurs plus avertis, une mise à jour de leurs connaissances.

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les contenus des différents textes légaux principaux relatifs aux activités et au fonctionnement d'un CPAS

- Appliquer les trois lois dans l'analyse des différents cas auxquels ils sont confrontés
- Consulter le texte législatif d'application en cas de besoin dans l'exercice de leur fonction

Public cible

La formation s'adresse aux différents agents travaillant au sein des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Méthodes pédagogiques

La méthodologie globale est transmissive et active. La formation est principalement axée sur l'application des lois via des analyses de cas, des exercices pratiques et la manipulation des différents textes législatifs. Les articles clés des différentes lois seront analysés et illustrés par des situations concrètes issues de l'expérience des agents et du formateur ou issues de l'actualité.

Contenu

1. Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale (et ses modifications ultérieures)

- Le contexte général des règles de compétence territoriale
- Les Obligations et modalités de déclaration d'incompétence et gestion des conflits de compétence
- Les conséquences pratiques des obligations
- Le recouvrement et remboursement des frais de l'aide sociale
- Les sanctions

2. Loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS incluant les modifications de l'ordonnance bruxelloise du 15 février 2019

- L'article 1er de la loi organique et la notion de dignité humaine
- Les organes spécifiques du CPAS, l'élection de ses membres, leurs rôles et les membres de l'administration
- Le droit à l'aide sociale
- Le financement des CPAS et la tutelle administrative
- Les partenariats dans le cadre de l'« article 60§7 » de la loi organique

3. Loi du 26 mai 2002 et la loi du 21 juillet 2016 relatives au droit à l'intégration sociale

- Les conditions et les formes du droit à l'intégration sociale
- Les catégories de bénéficiaires et les modes de calcul

- Les obligations légales et les outils pratiques pour un bon respect de ces obligations
 - Le recouvrement du revenu d'intégration
 - Le droit de recours contre une décision du CPAS
 - Les sanctions du bénéficiaire du droit à l'intégration sociale
 - Le PIIS
- Les différents PIIS et leur cadre légal
- Les différents objectifs du PIIS et la dispense pour raison de santé ou d'équité